



RAPPORT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

1. Cadre général du budget

Le Compte Financier Unique est établi en fin d'exercice par le Syndicat et doit être voté au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1 ; il est le bilan financier du SIRMOTOM et doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte quatre parties et donne les informations suivantes :

I. Informations générales et synthétiques

C'est une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques.

II. Exécution budgétaire

C'est le compte rendu de l'exécution budgétaire ; la « vue d'ensemble » est fournie par l'ordonnateur et les « vues détaillées » sont apportées par le comptable de la DGFIP.

Pour rappel, la section de fonctionnement concerne la gestion courante du Syndicat et la section d'investissement porte sur des opérations annuelles ou pluriannuelles.

III. États financiers

C'est la vision patrimoniale ; le bilan (qui présente le patrimoine), le compte de résultat (qui explique comment le patrimoine a évolué au cours de l'exercice clos) et l'annexe (celle-ci est uniquement pour les collectivités expérimentant la certification des comptes).

IV. États annexés

Ce sont des informations complémentaires que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré, en dépenses et recettes, le CFU retrace les mouvements effectués et fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution budgétaire afin de dégager les résultats de l'exercice.

Grâce à une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

A la clôture de l'exercice 2025, il apparaît un résultat global de **978 161,52 €** correspondant aux résultats cumulés des sections de fonctionnement excédentaire de **393 873,97 €** et d'investissement excédentaire de **584 287,55 €**.

Pour déterminer l'affectation du résultat à la section d'investissement, il convient d'établir l'existence d'un besoin de financement sur cette même section. Or, le résultat d'investissement hors restes à réaliser fait ressortir un excédent et non un besoin de financement pour l'exercice 2025.

Par conséquent, une telle situation dispense d'une délibération obligatoire pour l'affectation des résultats. Seuls les excédents de fonctionnement et d'investissement font l'objet d'un report sur le Budget Primitif 2026.

2. Exécution du budget de fonctionnement

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Financier Unique 2025 sont arrêtées à **10 243 379,75 €**.

La participation des communes constitue la principale ressource pour le SIRMOTOM. Quant aux autres recettes, elles correspondent aux sommes encaissées au titre des régies de recettes, de la facturation des apports en déchetteries, des soutiens des éco-organismes, de la revente des matériaux triés, des aides/subventions, du versement au titre du FC TVA.

Pour l'année 2025 les recettes encaissées ne sont pas supérieures à celles initialement prévues au budget primitif (principe de prudence lors de la préparation budgétaire en début d'année) et sont même inférieures à celles prévues au moment de la préparation budgétaire. Les recettes prévues par le SYTRADEM reversées aux syndicats de base ne correspondent pas du tout à la réalité.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Evolution %
013	Atténuations de charges	11 126,17 €	8 454,74 €	-24,01 %
70	Produits services, domaine et ventes diverses	48 185,49 €	45 238,24 €	-6,12 %
74	Dotations et participations	9 553 909,61 €	10 017 869,83 €	4,86 %
75	Autres produits de gestion courante	59 488,04 €	44 050,83 €	-25,92 %
77	Produits exceptionnels	- €	38 264,11 €	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaire)	- €	69 137,55 €	
Recettes Réelles		9 672 709,31 €	10 223 015,30 €	5,69 %
042	Opérations d'ordre	20 364,43 €	20 364,45 €	
Recettes d'Ordres		20 364,43 €	20 364,45 €	0 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 693 073,74 €	10 243 379,75 €	5,68 %

R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	825 908,21 €	263 299,60 €	- 68,11 %
--	--------------	--------------	-----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	10 518 981,95 €	10 506 679,35 €	-0,12 %
--	------------------------	------------------------	----------------

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au Compte Financier Unique 2025 sont arrêtées à 10 112 805,38 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Evolution %
011	Charges à caractère général	4 989 404,85 €	4 817 269,86 €	-3,45 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	651 867,46 €	733 654,00 €	12,54 %
65	Autres charges de gestion courante	4 308 144,62 €	4 114 714,95 €	-4,49 %
66	Charges Financières	34 565, 92 €	81 683,27 €	136,32 %
67	Charges exceptionnelles	15 €	73 202,46 €	-
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	197,27 €	- €	-
Dépenses Réelles		9 984 195,12 €	9 820 524,54 €	-1,64 %
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	271 487,23 €	292 280,84 €	-
Dépenses d'Ordres		271 487,23 €	292 280,84 €	7,66%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 255 682,35 €	10 112 805,38€	-1,39 %
-----------------------------------	------------------------	-----------------------	----------------

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées pour les postes les plus importants :

➤ **Charges à caractère général - Chapitre 011 :**

Ces dépenses, comptabilisées au chapitre 011 correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux frais d'administration générale, aux prestations de conseil, ainsi qu'à la gestion des projets de communication et de prévention réalisés par le syndicat.

➤ **Charges de personnel et frais assimilés - Chapitre 012 :**

Les dépenses de personnel regroupent les rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires.

➤ **Autres charges de gestion courante - Chapitre 65 :**

Ces charges proviennent essentiellement de la contribution versée au SYTRADEM, des indemnités des élus, des subventions versées aux particuliers dans le cadre de l'opération des couches lavables. Les redevances pour licences, sauvegardes et autres y sont également retracées.

11 Exécution du budget d'investissement

En section d'investissement l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné : les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

a) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement constatées au Compte Financier Unique 2025 sont arrêtées à 1 323 372,46 € alors que 98 365,00 € (subvention Région) des crédits figurent en restes à réaliser et seront reportés sur l'exercice 2026.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Evolution %
13	Subventions d'investissement	83 608, 83 €	300 000,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 367,01 €	134 887,61 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 130 000,00 €	- €	
20	Immobilisations incorporelles	806,40 €	- €	
21	Immobilisations corporelles	- €	173 144,21 €	
23	Immobilisations en cours	- €	92 871,07 €	
Recettes Réelles		2 322 782,24 €	700 902,89 €	-69,82 %
040	Opérations d'ordre	271 487, 23 €	292 280,84 €	
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section investissement	199 508,60 €	330 188,73 €	
Recettes d'Ordres		470 995,83 €	622 469,57 €	32,16 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 793 778,07 €	1 323 372,46 €	-52,63 %
Restes à Réaliser au 31/12		240 000 €	98 365,00 €	-59,01 %
R 001 Excédent d'investissement reporté N-1		2 188 907,48 €	1 090 310,76 €	-50,19 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		5 222 685,55 €	2 512 048,22 €	-51,90 %

b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au Compte Financier Unique 2025 sont arrêtées à 1 887 160,27 € alors que 40 600,40 € des crédits figurent en restes à réaliser et seront reportés à l'exercice 2026.

Les dépenses réelles (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 - biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 - actifs physiques : travaux, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Evolution %
20	Immobilisations incorporelles	25 935, 11 €	60 381,54 €	
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles	704 122,28 €	606 278,03 €	
23	Immobilisations en cours	2 942 444,37 €	760 797,52 €	
27	Autres immobilisations financières		2 650,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées		106 500,00 €	
Dépenses Réelles		3 672 501,76 €	1 536 607,09 €	-58,16 %
040	Opérations d'ordre	20 364, 43 €	20 364,45 €	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	199 508,60 €	330 188,73 €	
Dépenses d'Ordres		219 873,03 €	350 553,18 €	59,43 %
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		3 892 374,79 €	1 887 160,27 €	-51,52 %

Restes à Réaliser au 31/12	5 091,64 €	40 600,40 €	
----------------------------	------------	-------------	--

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 897 466,43 €	1 927 760,67 €	-50,54 %
----------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------

12 Présentation synthétique du budget 2025

Dépenses de Fonctionnement (a)	10 112 805,38 €
Recettes de Fonctionnement (b)	10 243 379,75 €
Résultat d'exécution (c = b-a)	130 574,37 €
Résultat reporté N-1 (d)	263 299,60 €
Résultat de Fonctionnement (e = c+d)	393 873,97 €
Dépenses d'Investissement (f)	1 887 160,27 €
Recettes d'Investissement (g)	1 323 372,46 €
Résultat d'exécution (h = g-f)	-563 787,81 €
Résultat reporté N-1 (i)	1 090 310,76 €
Résultat d'Investissement (j = h+i)	526 522,95 €
Résultat global de clôture (k = e+j)	920 396,92 €
Restes à réaliser en dépenses (l)	40 600, 40 €
Restes à réaliser en recettes (m)	98 365,00 €
Résultat cumulé après RAR (n = k+m-l)	978 161,52 €

13 Évolution des niveaux d'épargne

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	9 691 821,31 €	9 761 001,88 €	9 672 709,31 €	10 223 015,30 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	9 081 220,15 €	9 204 192,38 €	9 984 195,12 €	9 820 524,54 €
Intérêts des emprunts	- €	- €	34 565,92 €	83 283 €
Remboursement en capital	- €	- €	- €	106 500,00 €
Épargne de Gestion	610 601,16 €	556 809,50 €	-311 485,81 €	402 490,76 €
Épargne Brute	610 601,16 €	556 809,50 €	-346 051,73 €	485 773,76 €
Épargne Nette	610 601,16 €	556 809,50 €	-346 051,73 €	379 273,76 €

Épargne de gestion

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les **recettes réelles de fonctionnement** et les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors intérêts de la dette).

Formule

Épargne de gestion = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement

Épargne brute

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion à laquelle on retranche les **intérêts de la dette**.

Formule

Épargne brute = Épargne de gestion - Intérêts des emprunts

Épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le **remboursement du capital de la dette** (aussi appelé "amortissement de la dette").

Formule

Épargne nette = Épargne brute - Remboursement du capital (emprunts)

14 État de la dette

En 2024, le SIRMOTOM a contracté un emprunt pour financer ses projets d'investissements à hauteur de 2 130 000 euros.